

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

2/04/2020

Dossier complet le :

2/04/2020

N° d'enregistrement :

2020-9666

1. Intitulé du projet

Campagne de sondages de reconnaissance de moins de 100 m sur le site de la Saline d'Oraas (64)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'exploitation des Salines de Salies de Béarn

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alifat, Pierre Yves, Directeur

RCS / SIRET

5 2 5 2 9 0 4 6 6 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 b)	Réalisation de 3 sondages d'exploration de moins de 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le gîte minier d'Oraas (lieu-dit "la Saline") est exploité par la Société d'exploitation des Salines de Salies de Béarn pour alimenter en saumure la saline située à Salies de Béarn.

Actuellement, la saumure est exploitée par le forage F2 qui présente des signes de vieillissement, imposant son renouvellement rapide afin de maintenir la production. Il est exploité environ 3 m³/h.

La Société d'exploitation des Salines de Salies de Béarn (SESSB) souhaite engager des travaux de reconnaissance sur le site de la Saline d'Oraas. La ressource recherchée est une circulation de saumure dans le diapir de sel située entre 80 et 100 m sur les autres forages du site, lorsqu'elle est recoupée par les ouvrages.

La campagne de sondage prévoit l'exécution de 3 ouvrages.

Si l'un d'eux est positif, il sera transformé par la suite en ouvrage d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'effectuer des reconnaissances par sondage afin de créer un nouvel ouvrage d'exploitation en remplacement du forage F2 actuellement utilisé, et ceci afin de sécuriser l'approvisionnement en sel de la Saline de Salies de Béarn.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les sondages seront réalisés à l'identique des précédents sondages, à savoir :

- Foration rotary 17"1/2 à la boue bentonitique jusqu'au toit du diapir au travers des argiles du cap-rock, attendu vers 50 m de profondeur.
- Mise en place d'un tubage acier 13"3/8 de 0 à 50/60 m et cimentation annulaire sous pression du bas vers le haut.
- Foration rotary 12"1/4 à la saumure jusqu'à 100 m de profondeur avec surveillance des arrivées d'eau.
- Si présence de saumure, équipement d'une colonne PVC 121-140 mm avec tube plein de 0 à 50/60 m (env.) et crépines à fentes 1 mm de 50/60 à 99 m.
- Tests de pompage pour qualifier la productivité de l'ouvrage et la qualité (salinité) de la saumure extraite. Les saumures extraites durant les tests seront envoyées via le saumoduc existant à la Saline de Salies de Béarn.

Les travaux seront réalisés selon les dispositions de l'arrêté du 14 Octobre 2016 relatif aux travaux de recherche de substances minières.

Nota : les diamètres de foration et d'équipement pourront être adaptés en fonction des réponses obtenues lors de la phase de consultation des entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La présente demande concerne une campagne de reconnaissance et il n'est pas prévu de travaux d'exploitation.

A l'issue de la reconnaissance, et selon les résultats, il sera prévu :

- en cas de succès, le (ou les) ouvrages seront transformés en ouvrages d'exploitation dans une phase de travaux ultérieure dans le cadre des dispositions du décret 2006-649 relatif aux travaux miniers
- en cas d'échec (absence de venue d'eau ou débit insuffisant), les ouvrages seront soit conservés en piézomètre ou abandonnés et comblés selon les dispositions du décret 2006-649 relatif aux travaux miniers et de l'arrêté du 14 Octobre 2016

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre du Code Minier en application de l'article 4, 1° alinéa du décret 2006-649 relatif aux travaux miniers.

Les travaux seront régis par les dispositions :

- du décret du 4 Octobre 2016 relatif au travaux de recherche par forage de substances minières
- de l'arrêté du 14 Octobre 2016 relatif au travaux de recherche de substances minières.

Le dossier de déclaration sera dressé à l'issue de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Réalisation de 3 sondages de reconnaissance de 99 m	99 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "La saline"
64423 Oraas

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Oraas

Coordonnées Lambert 93 :

X=378565

Y=6267621

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Compte tenu de sa complexité, ce point est détaillé à l'annexe facultative N°7 du présent document

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Protection Spéciale, la ZSC FR7200791 – Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et Marais de Labastide-Villefranche. Le ruisseau de Laclau qui longe le site au pied du mur sur sa bordure Nord fait partie de cette ZPS. Il est situé à 5 m de l'enceinte de la Saline. Le plus proche sondages sera distant de 60 m du ruisseau et aucun rejet ne sera effectué dans le ruisseau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve sur la commune limitrophe de Labastide-Villefranche, il s'agit du Château Bijou. Aucun périmètre de protection du patrimoine architectural n'est recensé sur la commune.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation de saumure dans le diapir de sel. Si ces circulations sont rencontrées par les sondages elles seront testées à un débit de l'ordre de 3 m3/h pendant 24 h (volume maximum de 100 m3)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation actuelle à 3 m3/h ne montre aucun signe de dégradation quantitative et qualitative de la ressource.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet ne sera effectué dans le ruisseau de Laclau, les eaux pompées seront envoyées, via le saumoduc existant, à la Saline de Salies de Béarn.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sondages seront implantés hors de la zone concernée par les cavités de l'ancien forage F0 (abandonné) et du forage F2, actuellement exploité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics et déplacement limités à l'aménée-repli de la machine de forage et du personnel intervenant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant les travaux, les machines seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Les bruits liés à l'activité de la machine de forage sont assimilables aux bruits généraux par un chantier de travaux public. Les horaires de travail seront des horaires normaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions seront limitées à la phase de chantier (émission de gaz d'échappement).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pompées lors des tests de pompage seront évacuées via le saumoduc existant à la Saline de salies de Béarn, sans rejets dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de forages seront conservés sur site. Les autres déchets (emballage, etc...) seront gérés conformément à la réglementation générale.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux seront conformément aux dispositions :

- du décret du 4 Octobre 2016 relatif au travaux de recherche par forage de substances minières
- de l'arrêté du 14 Octobre 2016 relatif au travaux de recherche de substances minières.

Il ne sera effectué aucun rejet de saumure dans le milieu naturel, les pompées seront envoyées via le saumoduc existant à la saline de Salies de Béarn

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de la campagne de sondage a pour objectif de remplacer le forage F2 actuellement exploité.

Les sondages auront lieu dans l'enceinte de la Saline d'Oraas, sans interférence ni rejet dans le milieu naturel.

Le projet sera soumis à déclaration au titre du Code Minier en application de l'article 4, 1^{er} alinéa du décret 2006-649 relatif aux travaux miniers.

Au vu de l'impact limité et maîtrisé du projet, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - précisions pour la Rubrique 4.7.2 : « Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? »

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SALIES DE BEARN

le,

23 / 03 / 20

Signature



ACIFAT

Annexe obligatoire n°2 : plan de situation

La saline d'Oraas est située à l'Est du bourg d'Oraas, sur les **parcelles cadastrales n°975, 976 et 977, section B, au lieu-dit « La Saline »** sur la commune d'Oraas (Figure 1, Figure 2 et Figure 3).

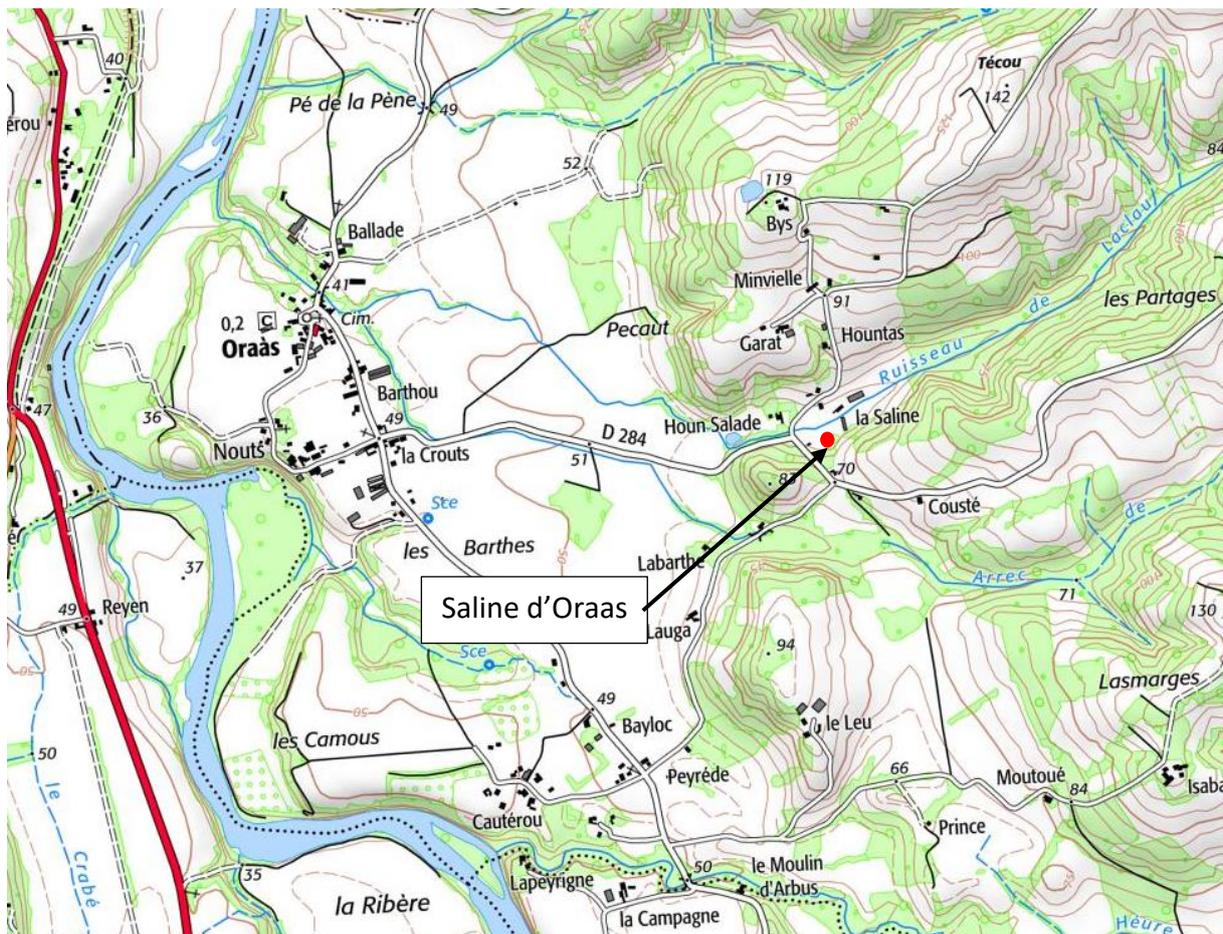


Figure 1 : Localisation du futur forage sur fond IGN (échelle 1/25000 – source : Géoportail)



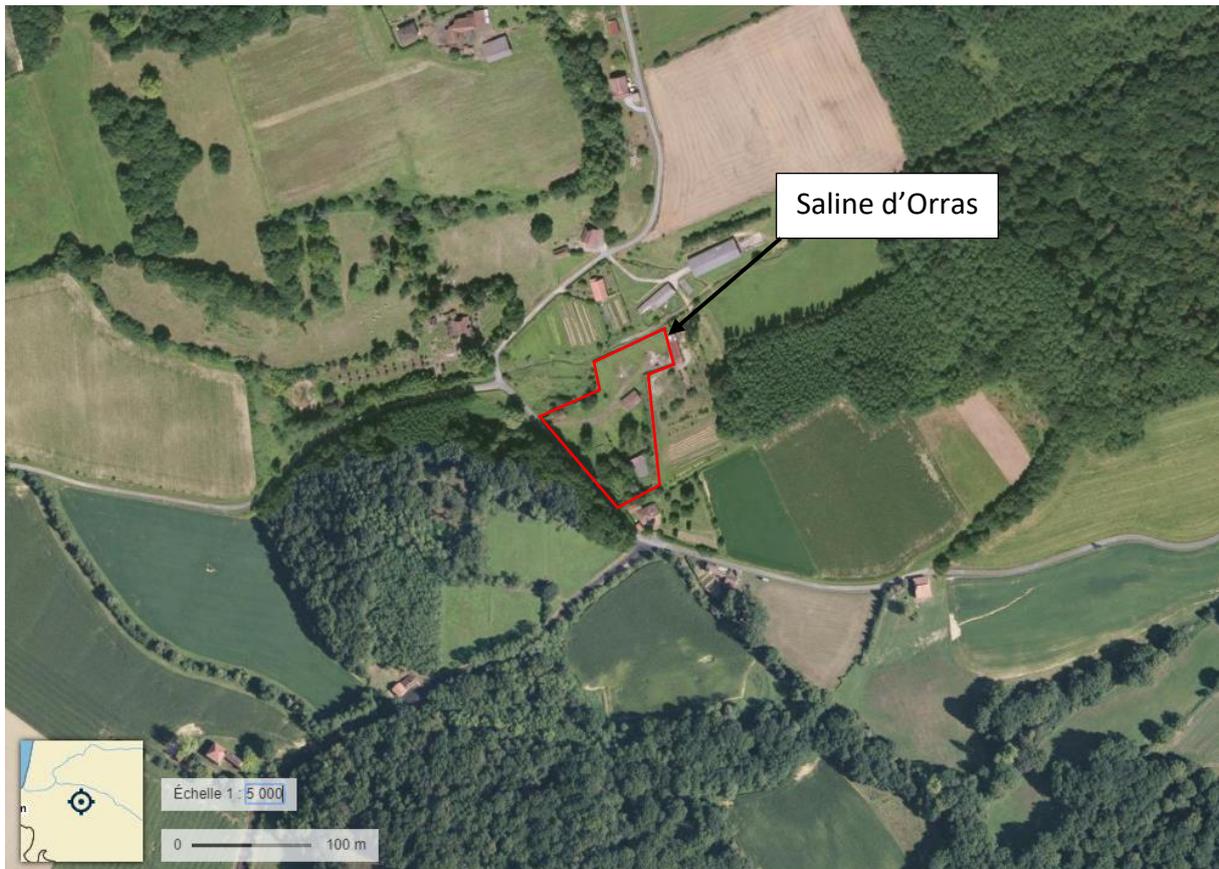


Figure 2 : Localisation de la saline d'Oraas sur fond de photographie aérienne (échelle 1/2000 – source : Géoportail)



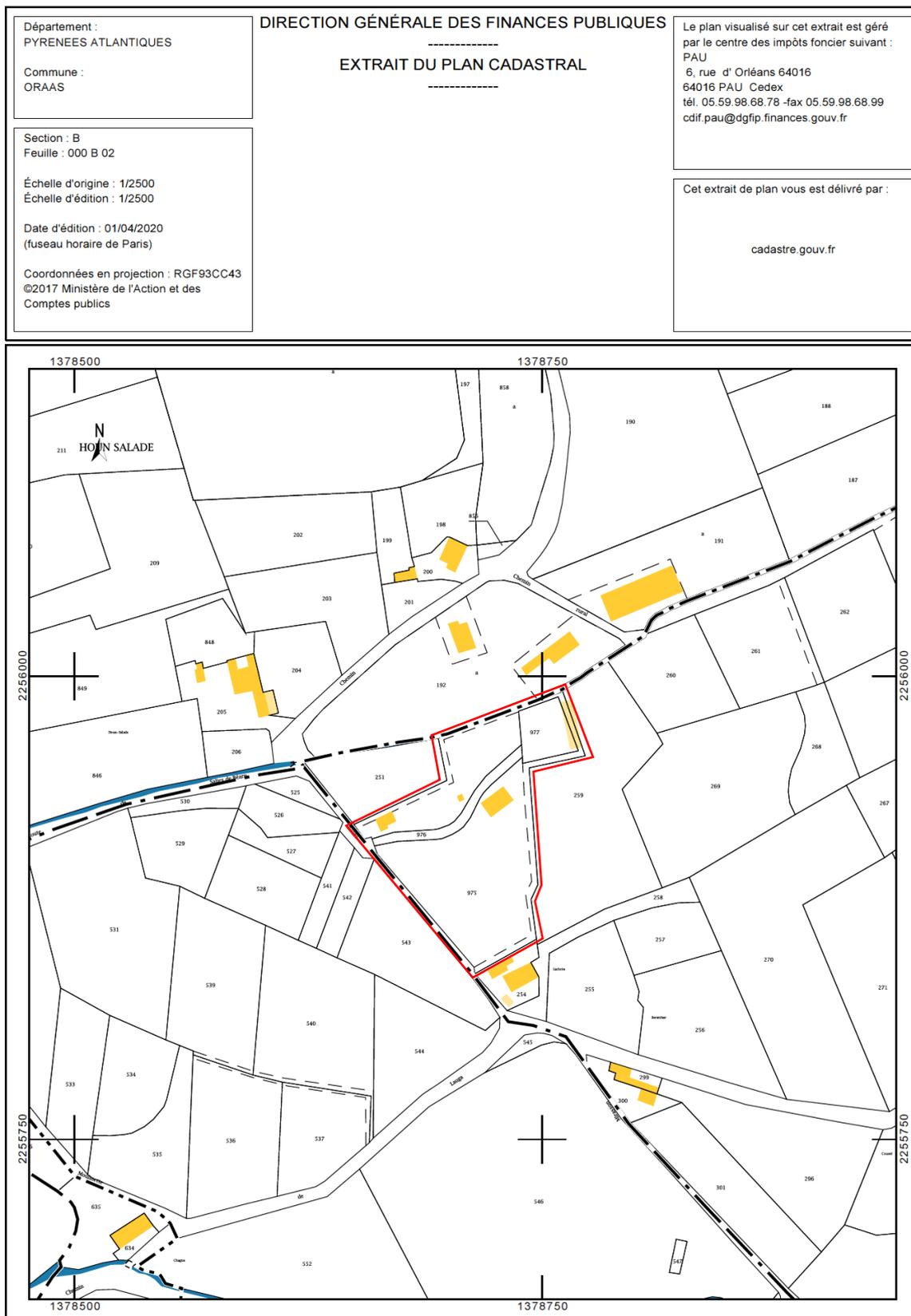


Figure 3 : Localisation de l'implantation du futur forage sur fond cadastral (Source : cadastre.gouv)



Les sondages de reconnaissance seront implantés dans l'enceinte de la Saline, aux emplacements présentés à la figure 4.

Salines de Salies-de-Béarn	Concession d'Oraas	13/02/2020
	Programme de travaux 2020-2022 Prospection nouveaux forages	Page 1 sur 1

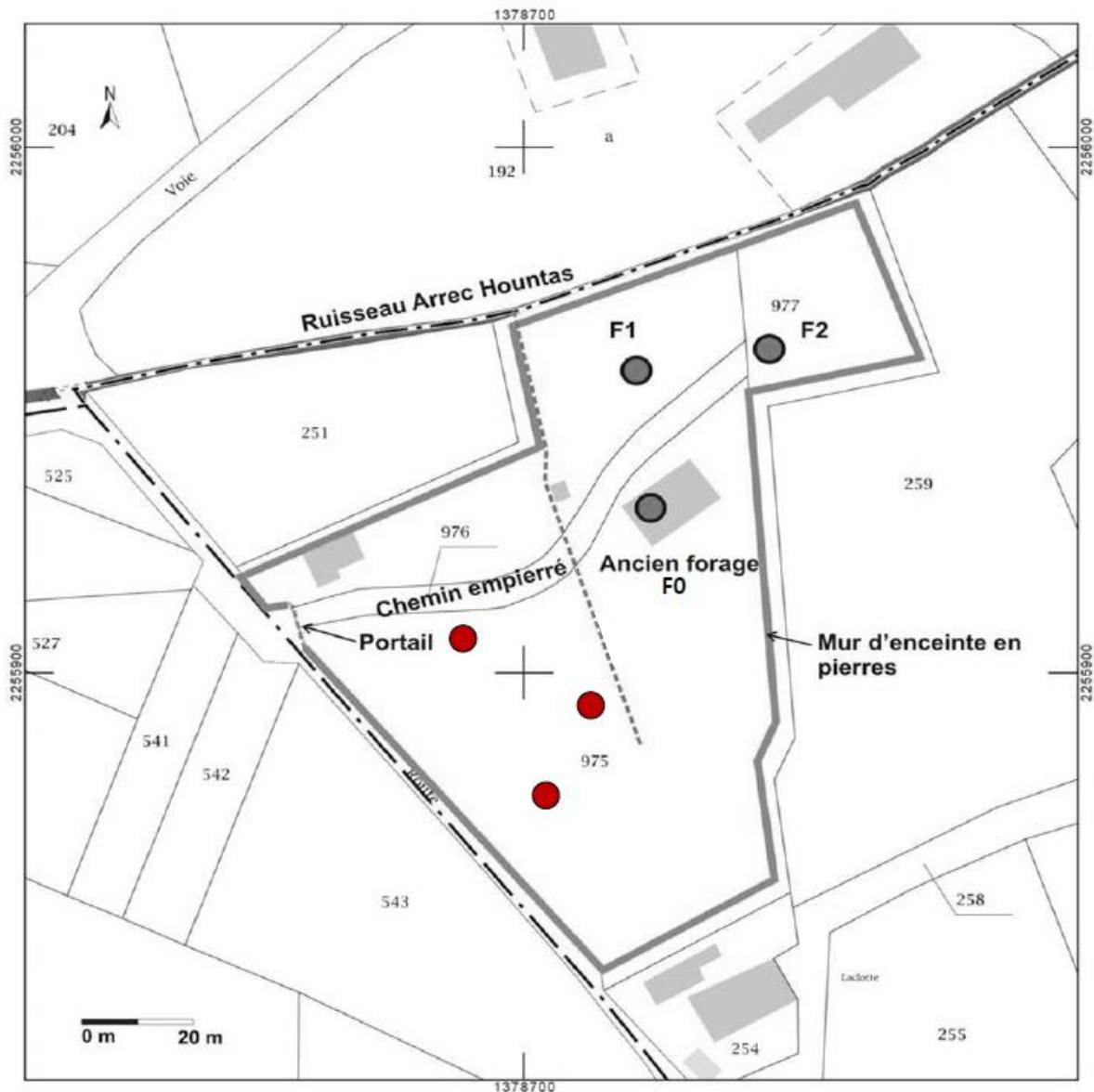


Figure 4 : Emplacement des sondages de reconnaissance (source : SESSB)



Annexe obligatoire n°3 : photographies du projet

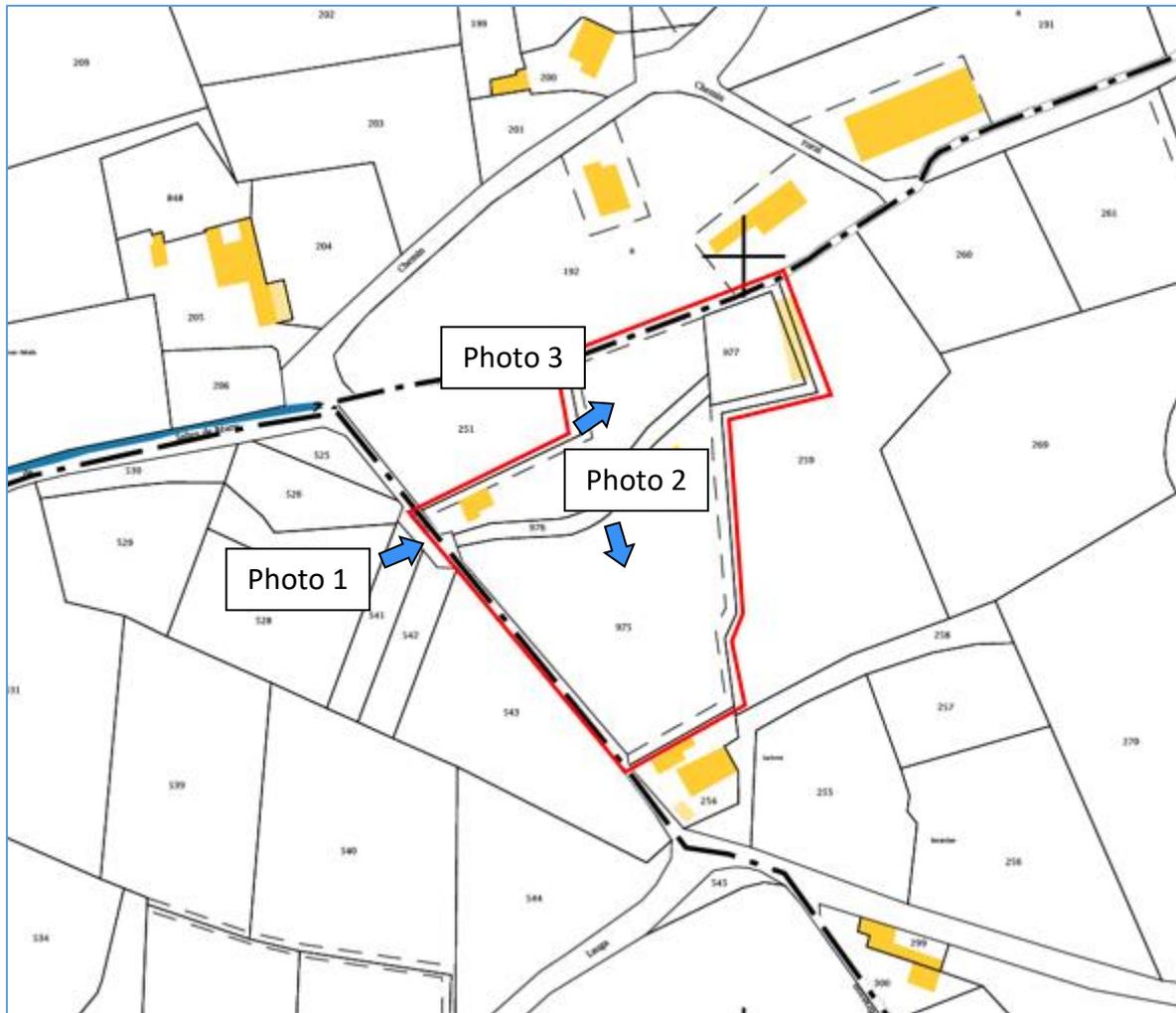


Figure 5 : Localisation des prises de vues





Photo 1 : Accès à la Saline de la concession d'Oraàs



Photo 2 : Sud du terrain de la Saline

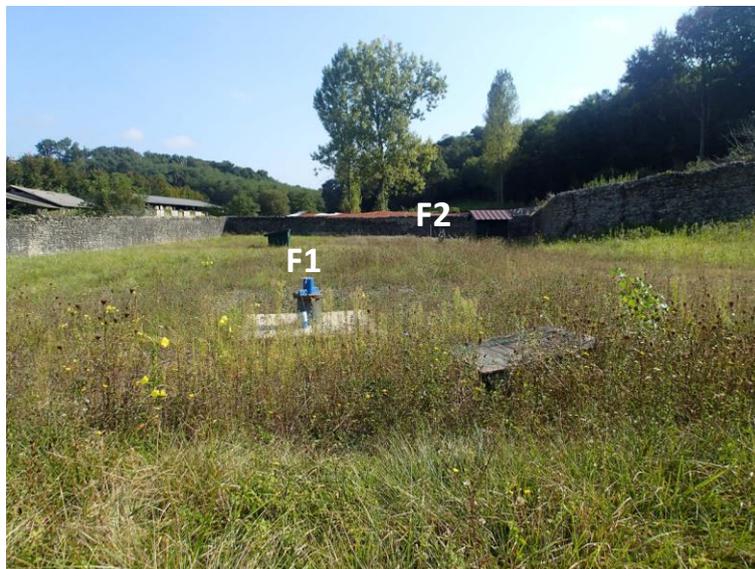


Photo 3 : Est du terrain de la saline avec forages existants



Annexe obligatoire n°4 : plan du projet

Les sondages seront réalisés à l'identique des précédents sondages, à savoir :

- Foration rotary 17"1/2 à la boue bentonitique jusqu'au toit du diapir au travers des argiles du cap-rock, attendu vers 50 m de profondeur.
- Mise en place d'un tubage acier 13"3/8 de 0 à 50 m/60 m et cimentation annulaire sous pression du bas vers le haut.
- Foration rotary 12"1/4 à la saumure jusqu'à 100 m de profondeur avec surveillance des arrivées d'eau.
- Si présence de saumure, équipement d'un colonne PVC 121-140 mm avec tube plein de 0 à 50 m/60m (env.) et crépines à fentes 1 mm de 50 à 99 m.

La coupe géologique et technique prévisionnelle des sondages est présentée ci-après (**Erreur ! Source d u renvoi introuvable.**).

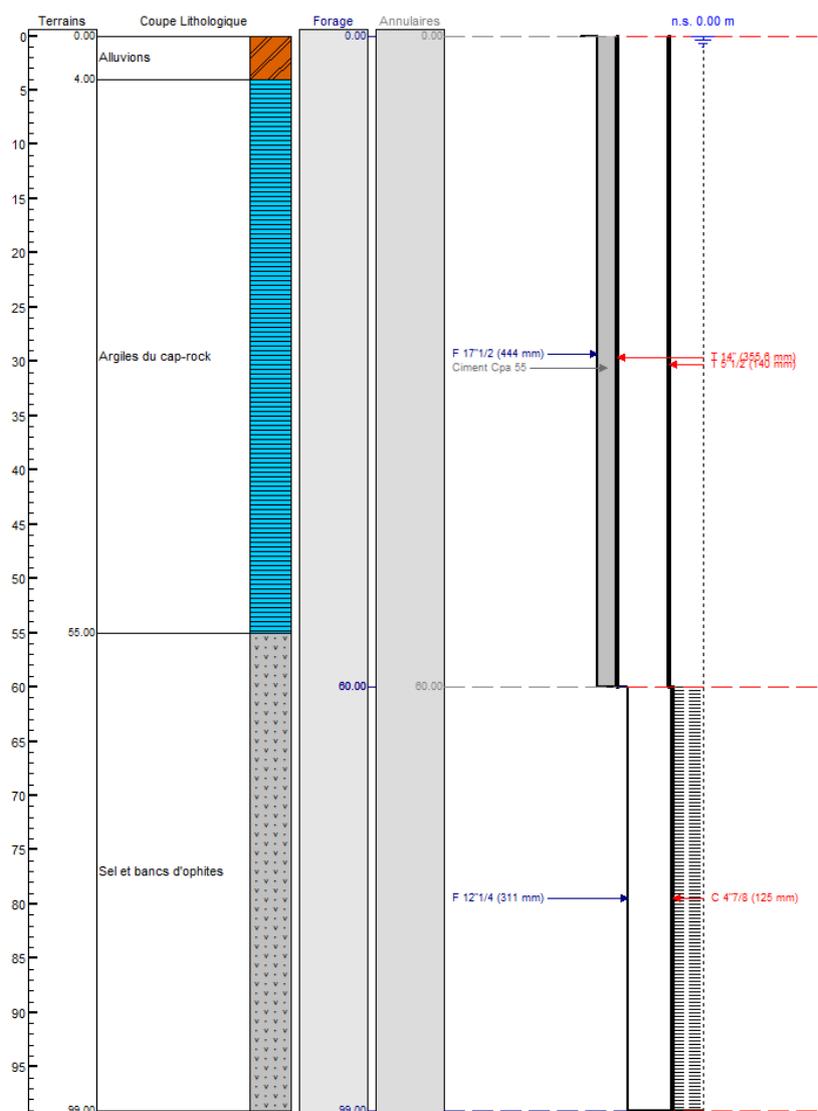


Figure 6 : Coupe géologique et technique prévisionnelle des sondages



Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet

La saline d'Oraas se trouve à l'Est du Bourg d'Oraas au lieu-dit « la Saline ».

Le site est entouré d'habitations et d'une exploitation agricole (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Au-delà, l'occupation du sol est représentée par des bois et des parcelles agricoles.

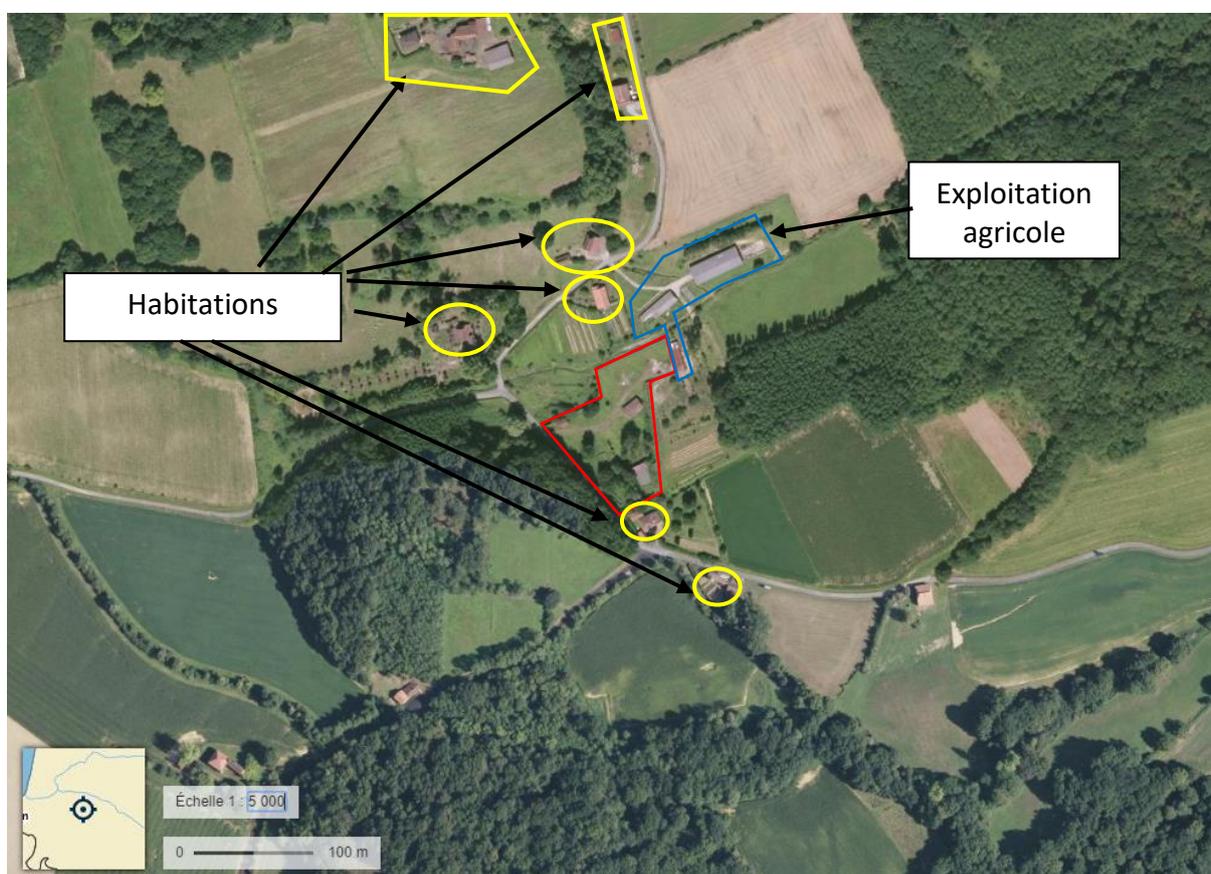


Figure 7 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)



Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont issues de la directive européenne n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et forment un réseau écologique européen soumis à des règles précises de protection. La déclinaison de cette directive européenne en France a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Une seule Zone de Protection Spéciale, la ZSC FR7200791 – Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et Marais de Labastide-Villefranche, est recensée au niveau du site d'étude. Cette ZSC concerne principalement les cours d'eau à planitiaire à salmonidés calcaires et flysch. Le site est caractérisé notamment par la présence du saumon et de l'écrevisse à pattes blanches.

5 habitats dont 2 prioritaires y sont recensés :

Habitats	Superficie	Etat de conservation globale
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	122,5 ha	Moyen
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	122,5 ha	Excellent
7230 - Tourbières basses alcalines	49 ha	Excellent
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	612,5 ha	Excellent
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	24,5 ha	Excellent

* habitat prioritaire

Tableau 1 : Liste des habitats de la ZSC FR7200791 (Source : FSD, INPN)

Les espèces figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont au nombre de 4. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

ID	Espèce	Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale
1301	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaicus</i>	$2 \geq p > 0 \%$	Excellente	Non isolée dans son aire de répartition élargie	Bonne
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra</i>	$2 \geq p > 0 \%$	Moyenne		Significative
1106	Saumon atlantique <i>Salmo salar</i>	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne		Bonne
1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne		Bonne

Tableau 2 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats de la ZSC FR7200791 (Source : FSD, INPN)

Il n'existe pas de plan de gestion pour ce site Natura 2000.



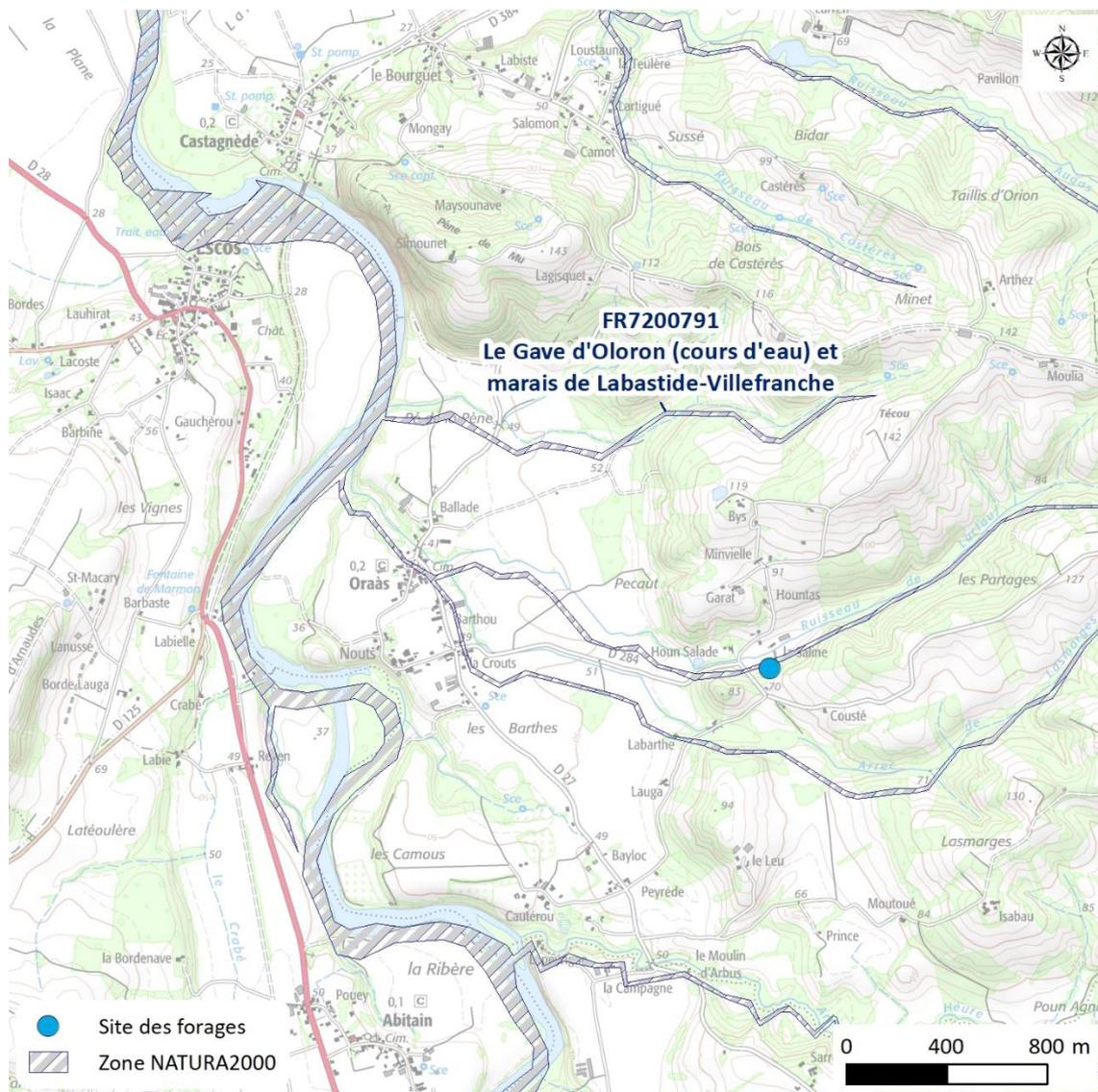


Figure 8 : localisation du site Natura 2000 à proximité des forages

Le site de la Saline où seront réalisés les sondages ne se situe pas dans l'emprise d'une Znieff, ni d'une zone Natural 2000.

Le ruisseau de Laclau qui longe le site au pied du mur sur sa bordure Nord est identifié comme appartenant à la Znieff II «720012972 Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents » et au site Natura 2000 « FR7200791 Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche ».

Il est à noter un décalage entre le tracé du cours d'eau de la carte IGN et la cartographie du site Natura 2000 lié à des précisions différentes avec la base de données INPN.



Annexe Facultative n°7 : Rubrique 4.7.2

« Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? »

La Corporation des Parts-Prenants de la Fontaine Salée (CPPFS) représente les descendants des familles salisiennes résidant à Salies-de-Béarn avant 1587.

Depuis le 16^e siècle, le droit de propriété de la Fontaine Salée a été reconnu aux parts-prenants. La corporation est actuellement régie par le décret de Mac Mahon de 1876 et détient deux concessions minières illimitées pour l'exploitation de la ressource saline locale :

- La concession de Salies
- La concession d'Oraas sur laquelle seront entrepris la campagne de sondage de reconnaissance objet du présent dossier.

Par décret du 29 Mars 1974, la Compagnie Fermière de Salies-de-Béarn (CFSB) a été déclarée amodiataire des concessions d'Oraas et de Salies. La CFSB est devenue la S.A. Thermes de Salies-de-Béarn en 2011 depuis le rachat des parts d'anciens actionnaires par la SEM Catherine de Bourbon, SEM dont la commune de Salies-de-Béarn est actionnaire majoritaire.

L'exploitation des forages de production, de la Saline, la production et la commercialisation de sel et de ses produits dérivés a été confiée par la S.A. Thermes de Salies-de-Béarn (SATSB) à la Société d'Exploitation des Salines de Salies du Béarn (SESSB), qui est une filiale du Consortium du Jambon de Bayonne (CJB). Elle intervient comme prestataire de service et en tant qu'entreprise extérieure au sens du RGIE (Règlement Général des Industries Extractives).

Par application de l'article L144-4 du Nouveau Code Minier, les concessions au titre du code minier attribuées pour une durée illimitée expiraient au 31 décembre 2018.

La Corporation des Part-Prenants de la Fontaine Salée a donc déposé une demande de prolongation de la concession pour une durée inférieure ou égale à 25 ans en application de l'article L.142-7 du Code Minier.

Ce dossier est en cours d'instruction.



Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.






antea[®]group